

Direction départementale des territoires de la Haute-Loire
Service patrimoine environnemental

ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

(à joindre à votre dossier de demande d'autorisation/déclaration administrative)

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Directive 79/409/CEE du conseil du 2 avril 1979 (directive "oiseaux")
Directive 92/43/CE du conseil du 21 mai 1992 (directive "habitats")
Code de l'environnement : articles L414-1 et suivants, articles R414-19 à 26

AVERTISSEMENT

Les projets de travaux, d'ouvrage ou d'activité peuvent faire l'objet d'une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000, s'ils ne génèrent pas d'impacts significatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Dans ce cas, il convient de compléter le présent formulaire à l'aide de la notice d'utilisation.

Dans le cas contraire, il convient de rédiger et fournir aux services instructeurs de la procédure, l'évaluation des incidences, telle que mentionnée à l'article R 414-23 du Code de l'environnement (cf. Notice).

En cas d'incertitude sur la nature des opérations susceptibles d'avoir un impact significatif, veuillez prendre contact avec le service instructeur en charge du dossier ou un correspondant du réseau Natura 2000 de la Direction départementale des territoires de la Haute-Loire (cf. Notice / Liste des contacts)

Les renseignements ci-dessous ne préjugent en rien de l'avis du service instructeur de l'État, qui, s'il le juge nécessaire, se réserve la possibilité de solliciter des éléments complémentaires, en regard des effets et des mesures proposées.

Nom et prénom du demandeur : PROPYPLAST

Adresse : 21 rue de l'Industrie 43130 RETOURNAC

Nature (libellé) et localisation cartographique du projet : Actualisation de la situation ICPE de la société PROPYPLAST.

Le site est localisé 21 rue de l'Industrie 43130 RETOURNAC.
Cf PJ n°3 du dossier de demande d'enregistrement.

I- PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU PROJET ET DU(DES) SITE(S) :

1 – Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 :

A- Le projet se situe-t-il à l'intérieur d'un site : OUI NON

Si OUI,

Nom du site : ZPS « Site NATURA 2000 Gorges de la Loire »

Numéro du site : FR8312009

B- 1) Le projet se situe-t-il à moins de 2 km d'un ou plusieurs site(s) : OUI NON

B- 2) Le projet est-il susceptible d'avoir un impact sur ce (ces) site(s) : OUI NON

Si "non", expliquez les raisons : PROPYPLAST est un site existant. Localisé dans une zone industrielle, le site présente peu d'opportunité d'habitat pour la faune et il n'est pas de nature à impacter les continuités écologiques. Les milieux retrouvés sont très différents des milieux faisant l'objet de la protection Natura 2000. De plus, les activités ne sont à l'origine d'aucune émission de polluants, odeurs ou vibrations. Elles ne prélèvent pas d'eau dans la Loire. Le site est raccordé aux réseaux publics d'eaux usées et pluviales. Un séparateur d'hydrocarbure, un clapet anti-retour, une disconnexion physique, des bacs à granules et un entretien régulier des aires de dépotage sont en place pour traiter les eaux rejetées. Des mesures de réduction pour le bruit, les déchets et l'éclairage nocturne sont également instaurées.

C- Le projet est-il susceptible d'avoir un impact sur des sites distants de plus de 2 km : OUI NON

Si vous avez répondu "NON" à l'ensemble des questions de la partie I, veuillez compléter directement la conclusion, en page 4 de ce formulaire.

2 - Listez les habitats et les espèces emblématiques, d'intérêt communautaire ou prioritaire, présents sur le ou les sites, en regard des enjeux du (des) document(s) d'objectifs :

Nom du site	Nom commun de l'habitat ou de l'espèce	Code de l'habitat	Localisation
39 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et 52 espèces patrimoniales d'oiseaux			fréquentent le site NATURA
2000 Gorges de la Loire.			
Cf. DOCOB en PJ n°13-1			

II- EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET SUR LE(S) SITE(S) :

1 – Description des travaux, ouvrage(s) ou activité(s) générés :

PROPYPLAT produit des films de polypropylène, par extrusion à plat, destinés aux secteurs de la papeterie, de l'alimentaire et de l'automobile.

L'une de ses spécialités est l'In Mold Labelling (IML).

Pour les travaux et les ouvrages :

emprise : _____ ha __ a __ ca
 _____ mètres linéaires

durée :

période : de à

Pour les activités :

Emprise terrain : 27 857 m²

Emprise bâtiments : 10 655 m²

Durée : en tout temps

Période : en tout temps

Nombre de participants estimés (1^{ère} édition), ou présents à l'édition antérieure :

NC

Nombre de spectateurs estimés (1^{ère} édition), ou présents à l'édition antérieure :

NC

2 – Le projet a-t-il des incidences (effets) sur les habitats et/ou les espèces ayant justifiés la désignation du (des) site(s) :

Effet(s) temporaire(s) : OUI NON

Si "oui", décrivez-en les aspects :
.....
.....

Si "non", expliquez les raisons : PROPYPLAST est un site existant. Localisé dans une zone industrielle, le site présente peu d'opportunité d'habitat pour la faune et il n'est pas de nature à impacter les continuités écologiques. Les milieux retrouvés sont très différents des milieux faisant l'objet de la protection Natura 2000. De plus, les activités ne sont à l'origine d'aucune émission de polluants, odeurs ou vibrations. Elles ne prélèvent pas d'eau dans la Loire. Le site est raccordé aux réseaux publics d'eaux usées et pluviales. Un séparateur d'hydrocarbure, un clapet anti-retour, une disconnexion physique, des bacs à granules et un entretien régulier des aires de dépotage sont en place pour traiter les eaux rejetées. Des mesures de réduction pour le bruit, les déchets et l'éclairage nocturne sont également instaurées.

Effet(s) permanent(s) : OUI NON

Si "oui", décrivez-en les aspects :
.....
.....

Si "non", expliquez les raisons : PROPYPLAST est un site existant. Localisé dans une zone industrielle, le site présente peu d'opportunité d'habitat pour la faune et il n'est pas de nature à impacter les continuités écologiques. Les milieux retrouvés sont très différents des milieux faisant l'objet de la protection Natura 2000. De plus, les activités ne sont à l'origine d'aucune émission de polluants, odeurs ou vibrations. Elles ne prélèvent pas d'eau dans la Loire. Le site est raccordé aux réseaux publics d'eaux usées et pluviales. Un séparateur d'hydrocarbure, un clapet anti-retour, une disconnexion physique, des bacs à granules et un entretien régulier des aires de dépotage sont en place pour traiter les eaux rejetées. Des mesures de réduction pour le bruit, les déchets et l'éclairage nocturne sont également instaurées.

Effet(s) direct(s) : OUI NON

Si "oui", décrivez-en les aspects :
.....
.....

Si "non", expliquez les raisons : PROPYPLAST est un site existant. Localisé dans une zone industrielle, le site présente peu d'opportunité d'habitat pour la faune et il n'est pas de nature à impacter les continuités écologiques. Les milieux retrouvés sont très différents des milieux faisant l'objet de la protection Natura 2000. De plus, les activités ne sont à l'origine d'aucune émission de polluants, odeurs ou vibrations. Elles ne prélèvent pas d'eau dans la Loire. Le site est raccordé aux réseaux publics d'eaux usées et pluviales. Un séparateur d'hydrocarbure, un clapet anti-retour, une disconnexion physique, des bacs à granules et un entretien régulier des aires de dépotage sont en place pour traiter les eaux rejetées. Des mesures de réduction pour le bruit, les déchets et l'éclairage nocturne sont également instaurées.

Effet(s) indirect(s) : OUI NON

Si "oui", décrivez-en les aspects :
.....
.....

Si "non", expliquez les raisons : PROPYPLAST est un site existant. Localisé dans une zone industrielle, le site présente peu d'opportunité d'habitat pour la faune et il n'est pas de nature à impacter les continuités écologiques. Les milieux retrouvés sont très différents des milieux faisant l'objet de la protection Natura 2000. De plus, les activités ne sont à l'origine d'aucune émission de polluants, odeurs ou vibrations. Elles ne prélèvent pas d'eau dans la Loire. Le site est raccordé aux réseaux publics d'eaux usées et pluviales. Un séparateur d'hydrocarbure, un clapet anti-retour, une disconnexion physique, des bacs à granules et un entretien régulier des aires de dépotage sont en place pour traiter les eaux rejetées. Des mesures de réduction pour le bruit, les déchets et l'éclairage nocturne sont également instaurées.

Effet(s) cumulé(s) avec d'autre(s) projet(s) de travaux, d'ouvrages ou d'activités, que vous portez :

OUI NON

Si "oui", décrivez-en les aspects :
.....
.....

Si "non", expliquez les raisons : PROPYPLAST est localisée dans la zone industrielle existante, sans effets sur le site Natura 2000 comme évoqué précédemment.

Conclusion :

En regard de ce qui précède, le projet a-t-il des incidences (effets) sur la conservation des habitats et/ou des espèces ayant justifiés la désignation du (des) site(s) :

OUI NON

3 – Si oui, le projet intègre-t-il des mesures permettant :

D'éviter les incidences (effets) listées au II-2 : OUI NON SANS OBJET

Si "oui", décrivez-en les aspects, les délais et les coûts de mise en œuvre :

.....

.....

Si "non", expliquez les raisons :

.....

.....

De limiter les incidences (effets) listées au II-2 : OUI NON SANS OBJET

Si "oui", décrivez-en les aspects, les délais et les coûts de mise en œuvre :

.....

.....

Si "non", expliquez les raisons :

.....

.....

Conclusion :

Dans le cas où vous avez répondu par "NON" au I-1-A ainsi qu'au I-1-B, pensez-vous que le projet soit de nature à avoir une incidence sur le réseau de site(s) Natura 2000 :

OUI NON

Dans les autres cas, pensez-vous que les mesures ci-dessus énoncées contrebalancent les incidences (effets) mis en évidence au II-2 :

OUI NON

Fait à RETOURNAC, le 11/07/2022

(Signature du demandeur)

